Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

Polluants : une carte interactive afin de mieux connaître la qualité de votre eau du robinet



Les ONG Générations Futures et Data For Good vient de mettre en ligne un site proposant une carte interactive des principaux polluants chimiques présents dans l'eau du robinet en France. Dans ce cadre, dansmoneau.fr a pour objectif de diffuser au maximum l'information auprès du grand public ainsi que de mobiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de protéger cette ressource vitale.

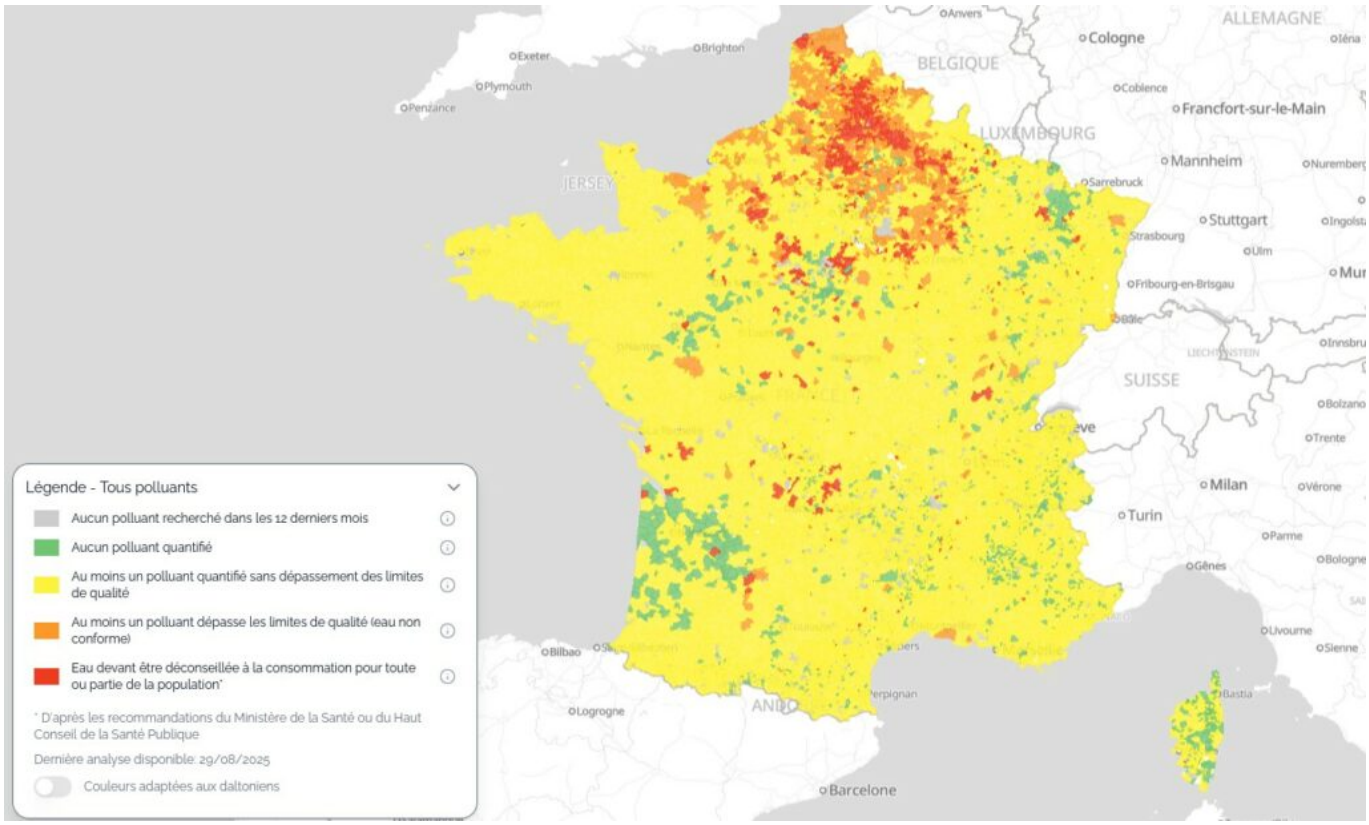
Un outil simple et accessible

Alors que la pollution de l'eau potable est un sujet de préoccupation pour beaucoup d'entre nous, il est très difficile d'avoir une vision claire de sa qualité, expliquent les deux ONG. Les données existent, mais

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 15 novembre 2026

elles sont difficilement accessibles, complexes, et surtout illisibles. C'est pourquoi Générations Futures et Data For Good ont créé Dans Mon Eau. Un outil inédit, simple et accessible à toutes et tous, qui rassemble les données officielles, actualisées dès que de nouveaux résultats sont disponibles.



Crédit : dansmoneau.fr

Réactualisation et types de polluants

Les données récoltées concernent 5 types de polluants : pesticides, nitrates, PFAS, Chlorure de Vinyl Monomère (CVM) et perchlorates. En revanche, la carte ne montre pas les autres polluants susceptibles d'être présents dans l'eau (comme les résidus de médicaments par exemple, car les données disponibles sont trop peu nombreuses), ainsi que la qualité microbiologique ou radiologique de l'eau.

« La carte est mise à jour tous les mois environ, à chaque fois que de nouveaux résultats officiels sont inclus dans l'open data, précise dansmoneau.fr. Or, les analyses réalisées par les Agences régionales de santé ne sont pas immédiatement incluses dans l'open data. Ainsi, il y a un décalage entre les données que nous affichons et les résultats des analyses les plus récentes. Ce décalage est compris entre 1 et 2 mois maximum. »